



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 5 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

43- Préfecture Haute- Loire

43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale

Arrêté N °2015041-0002 - arrêté modifiant l'arrêté préfectoral DIPPAL- BEAG
n °2015-018 fixant les modalités de dépôt des candidatures

..... 1



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

Arrêté n °2015041-0002

**signé par
VOIR DANS LE DOCUMENT**

le 10 Février 2015

**43- Préfecture Haute- Loire
43- Direction des politiques publiques et de l'administration locale
43- Bureau des élections et de l'administration générale**

arrêté modifiant l'arrêté préfectoral DIPPAL-
BEAG n °2015-018 fixant les modalités de
dépôt des candidatures



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

ARRÊTÉ DIPPAL / BÉAG n° 2015 - 032

modifiant l'arrêté préfectoral DIPPAL / BÉAG n° 2015 - 018 fixant les modalités de dépôt des candidatures, ainsi que les lieux et horaires de dépôt, pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le département de la Haute-Loire

**Le Préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,**

Vu l'arrêté préfectoral DIPPAL/ BEAG n°2015 – 018 du 2 février 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures, ainsi que les lieux et horaires de dépôt, pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le département de la Haute-Loire ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

« Les emplacements d'affichage sont attribués dans chaque commune dans l'ordre résultant du tirage au sort organisé le lundi 16 février 2015, à partir de 16h15, en préfecture. Chaque binôme dispose d'un seul emplacement. »

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les Sous-Préfets de Brioude et d'Yssingaux ainsi que l'ensemble des maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Au Puy-en-Velay, le 10 février 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général,

Signé : Clément ROUCOUSE